



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Electoral Provisoire
Bureau du Président

Pétion-Ville le, 24 Août 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE# 51

MISE EN GARDE AUX PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES

Le Conseil électoral provisoire déplore que des candidats et sympathisants de partis et groupements politiques, notamment déclarés, aient perturbé la journée électorale du 9 août 2015, saccageant des Centres de vote, enlevant des matériels électoraux.

Le Conseil met en garde les représentants légaux de ces partis et groupements politiques, qu'en cas de récidive de leurs sympathisants ou de candidats inscrits sous leur bannière, ils encourent l'exclusion de la course électorale, dans la circonscription où le forfait a été commis, en vertu de l'article 119, alinéa (c) du Décret électoral du 2 mars 2015.

Des membres, sympathisants et candidats se réclamant de ces organisations politiques ont commis des exactions, le jour du scrutin, compromettant son bon déroulement, dans les départements suivants :

Artibonite	Centre	Grand'Anse	Nord	Ouest	Nord-Ouest	Sud	Sud-Est
AAA	APLAH	BOUCLIER	BOUCLIER	APLAH	PHTK	FUSION	ADRENA
BOUCLIER	KID	KOREGA (Société Civile)	KONTRA PEP LA	BOUCLIER	PONT	KID	
KID	LAPEH		LAPEH	PHTK	RESPE	PHTK	
PHTK	PHTK		PHTK	VERITE		VERITE	
REPARENN	RENMEN AYITI		PITIT DESSALINES				
			PONT				
			PPN				
			VERITE				

Le Conseil, en appelle à l'esprit patriotique des responsables de ces partis et groupements politiques, en vue de porter leurs candidats et sympathisants à respecter scrupuleusement les dispositions du Décret électoral.

Le Conseil électoral provisoire réitère sa détermination à tout mettre en œuvre pour la tenue d'élections honnêtes, inclusives et démocratiques.

Pierre-Louis OPONE
Président

